Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Tertre (le) - Tome III

Tertre (le), chât. et f., c^ne^ de *Vimarcé,* à 2 kil. S.-O. du bourg, sur la route de Saint-Georges. — *La terre, fief et seigneurie du Tertre de Vimarcé,* 1655 (Tit. du Puyz). — *Le Tertre,* chât. sur un tertre entre deux branches de l'Erve (Jaillot). — *Le Tertre,* chât. sur un tertre, rive droite de l'Erve (Cassini). — Fief mouvant de Courtaliéru. Le seigneur est cité aux assises du Mans pour s'être attribué la haute justice, 1485. L'ancien manoir, sans aucun aspect de forteresse, dont quelques parties datent peut-être du XVIe s., mais dépourvu d'architecture, est livré au fermier, et la chapelle, à double pignon, du XVe s. peut-être, sert d'étable aux moutons. On y disait la messe aux Rogations, à la fin du XVIIIe s. (Davelu). Un nouveau château a été construit dans une très belle situation par M. de Gastines. En 1515, Julien Le Vexel, qui s'était attiré la haine d'Antoine de Vassé, seigneur de Courtaliéru, fut attaqué dans son manoir par des brigands stipendiés. Son mauvais voisin mourut au cours du procès qui s'en suivit. Au mois de février 1593, les bandes anglaises, auxiliaires des royaux, s'établirent au Tertre et dans les paroisses voisines. Plus récemment, le logis subit une sorte de siège de vaudeville. Le château ayant été acquis par la famille Despagnol, une demoiselle Madeleine-Rosalie Cocu, veuve Paris, qui se faisait appeler du Tertre-Cocu, demeurant à Versailles, se dit héritière de René Le Tertre, mort à Mézangers, et, profitant de l'absence des maîtres, vint en 1788 s'installer au logis, d'où elle chassa les domestiques et assigna les acquéreurs. Expulsée *manu militari,* elle revint, força les portes, obtint une sentence du présidial du Mans, tint bon pendant plusieurs mois, mais dut déguerpir devant les menaces des fermiers qu'elle obsédait de ses récriminations.

Des fours à chaux existaient à la fin du XVIIe s.

Seigneurs : Raoul Le Vexel figure au procès contre Charles de Valois, 1301. — Robert Le V., seigneur de la Rochère, mari de Marguerite Frezeau, 1363. — Guillaume Le V., mari de Catherine Le Touzé, dont le frère fut physicien de Charles VI. — Jean Le V., 1406. — Philippot Le V., 1472, 1487. — Guillaume Le V. — Julien Le V., mari de Catherine de Rouy, 1507, 1515. — Julien Le V., mari de Guyonne de Chandemanche, 1531. — François Le V., mari de Louise du Bellay, fille du seigneur d'Hauterives, 1555, 1571. — René Le V., étudiant à Paris, seul noble de la paroisse et catholique, 1577, y paraît constamment, 1590-1618, est représenté dans un bas-relief à l'autel de la Vierge en l'église. Renée de Souvré, sa belle-mère, meurt au Tertre en 1625, et Renée des Écottais, sa veuve, vivait au Mans, 1632. — Pierre Le V., aîné par la profession de René, son frère, chevalier de Malte, mari de Suzanne de Hodon, 1633, veuve en 1665. — René Le V. mort en 1671, laissa un héritage obéré à Louis de Hallot et à Jean-Joseph de Martineau, ses beaux-frères. Le Tertre fut acquis vers 1700 par M. Pavy, mari de Louise-Joséphine Frin, maître des forges d'Hermet, dont la fille épousa M. Coignard, père de Jean-Baptiste C., marié à Jeanne-Barbe Pélisson. Charles-Jacques-Joseph de Lonlay épousa la fille de ce dernier, et n'ayant que deux fils prêtres, vendit en 1780 à M. Despagnol, mari d'Anne-Renée Bourry de la Fauvelaie, beau-père d'André Guillet du Préau, d'où, par alliances, le Tertre est passé à M. Lemonnier de Lorière, puis à la famille de Gastines.

Reg. par. et tit. de la fab. de Vimarcé. — Arch. nat., R/5. 391, f. 279. — Arch. de la S., H. 1.338. — Alm. Bernard, mss. — Abbé Esnault, *Minutes du Mans,* t. III, p. 120. — M. de Gastines, notes mss.